

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

CANTON DE CHATEAUVILLAIN

COMMUNE DE ORGES



**PROCES-VERBAL DE SEANCE
ORDINAIRE**

**CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 1^{er} JUILLET 2025**

19h

Présents : M. Claude GAGNEUX, Mme Corinne FOLOPE, M. Noël BOURG, Mme Céline BÉGARD, M. Sébastien SAPIN, Mme Véronique LESAGE, M. Benjamin FEBVRE, M. Gilbert BOGÉ et M. Boris TOURNEBISE

Excusés : MM Jérémie GUILLAN et Gaëtan BOUCHOT

Secrétaire de séance : Mme Céline BÉGARD

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Orges se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le maire.

19h01 – Ouverture de la séance

En préambule, il est fait lecture d'un courrier de la CC3F précisant que la préfecture demande une modification du nombre de conseillers communautaires au sein de la CC3F avec une répartition imposée par laquelle la commune d'Orges se verrait doter de deux conseillers communautaires, à la place d'un titulaire et d'un suppléant à l'heure actuelle.

Une délibération doit être prise sur ce point avant le 31 août 2025, l'absence de réponse équivalent à un accord sur la proposition ainsi faite.

Eu égard au faible impact de cette décision, l'ensemble du conseil demande à ce que ce point soit rajouté à l'ordre du jour.

CONSULTATION SUR L'ARRET DU PROJET PLUi DE LA CC3F

Lors de son conseil communautaire du 15 mai 2025, l'assemblée communautaire de la CC3F, par délibération, a acté l'arrêt projet du PLUi de la CC3F.

Les conseils municipaux des communes membres disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'arrêt projet de ce même PLUi. A défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

Il est rappelé que la commune d'Orges a d'ores et déjà fait deux demandes de modification :

- Pour la parcelle ZC 65, où est située la chapelle des Ormeaux : antérieurement en zone naturelle, et désormais en zone à vocation touristique afin de permettre sa rénovation par l'ASPO
- Pour la parcelle AE 154, désormais en zone à vocation touristique afin d'avoir de la réserve foncière pour de futurs projets

En raison de ces précisions, le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité pour émettre un avis favorable sans réserve au projet présenté.

ONF : ETAT D'ASSIETTE

Il est précisé ici que par rapport au titre indiqué sur la convocation, les coupes et affouages 2026 ont déjà fait l'objet de délibérations lors d'un conseil précédent.

Dans le petit bois, les résineux ont été marqués il y a déjà plusieurs années.
L'ONF propose la mise en vente des bois concernés dans les parcelles

Parcelle 35	Parcelle 39	Parcelle 40	Parcelle 41	Parcelle 42
00ha 65a 00ca	28ha 00a 00ca	05ha 20a 00ca	10ha 32a 00ca	11ha 78a 00ca

M. Claude GAGNEUX a vu également pour le débardage d'un « escalier » qui relierait la chapelle des ormeaux à la croix de Grun, afin de créer un passage et un circuit de randonnée plus abordable pour ceux deux points de vue. Le terrain étant très escarpé, Madame DI CINTIO va se renseigner pour monter un dossier auprès du Parc National pour un débardage par cheval.

Mme Charlotte DI CINTIO, la garde ONF du secteur, propose trois solutions d'exploitation possibles.

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité pour l'exploitation des parcelles proposées, en demandant à que ce le débardage soit adapté et alternatif afin d'éviter les coupes à blanc et des parcelles complètes d'exploitation totale.

ELECTION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE A LA CC3F

Comme énoncé en préambule, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'augmentation du nombre de conseillers communautaires au sein de la CC3F, passant de un conseiller à deux. La Préfecture devant valider cette nouvelle composition par la suite.
Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

DEVIS DU COLUMBARIUM

Il ne reste plus qu'une seule case de disponible dans le columbarium. Deux devis ont été établis.

- Le premier par ROC ECLERC pour un montant de 5 630€
- Le second par PFG pour un montant de 6 784€.

LECTURE DE COURRIERS

Lecture est faite de plusieurs courriers : un courrier de l'ASLD pour remercier la municipalité pour le versement des subventions ; un courrier de l'école élémentaire pour remercier la municipalité pour le versement de la subvention ayant permis le voyage scolaire au Val André ; un courrier de demande de subvention pour Castel Kids (l'association de parents d'élèves de maternelle de CHATEAUVILLAIN) qui a été refusée.

Dans un souci d'égalité, il est toutefois précisé que les associations de parents d'élèves de Bricon et de Chateaufvillain bénéficient de la location de la salle de la Dhuy au tarif associatif.

TAMPONS DU PARC

Nous avons été sollicités pour projet de valorisation du patrimoine, des paysages et de la biodiversité que nous souhaitons développer sur le territoire du Parc national de forêts : les Tampons du Parc.

Le principe est simple. Le visiteur se procure un petit carnet (sous forme d'un livret ou d'un dépliant) et il s'amuse à se rendre dans les communes où se trouve un tampon. Le visuel de ce tampon fera la part belle au patrimoine de la commune, à un paysage proche ou à une espèce animale ou végétale. Le tampon se situe dans une boîte qui sera posée sur le mur d'un bâtiment dans la commune, accessible et bien visible.

Une demande d'information complémentaire va être réalisée afin de savoir quels bâtiments peuvent être intégrés à ce type de projet.

Mme LESAGE, conseillère municipale et propriétaire de chambres d'hôtes, précise qu'il est régulier que des visiteurs suivant le parcours de la VIA FRANCIGENA demandent un tampon ou une trace de leur passage sur la commune. Le tampon de la mairie étant un tampon officiel ne pouvant être utilisé dans ces cas-là, il est suggéré de se renseigner pour établir un tampon à l'effigie de la Via Francigena et de le proposer aux différents propriétaires de gîtes.

FETE NATIONALE ET REPAS DES AINES

Le flyer doit être distribué dans la semaine. Le feu d'artifice se déroulera le 14 au soir afin de ne pas se tenir en même temps que celui de Chateaufvillain. Il sera tiré comme l'année dernière derrière la salle des fêtes.

Le repas des aînés se tiendra le 7 décembre.

BILAN DES TRAVAUX 2020-2024

Un powerpoint est diffusé indiquant les travaux fait, la part de subventions obtenue et leur provenance.

BULLETIN MUNICIPAL

En raison de la future campagne électorale pour les municipales qui débutera en septembre, et malgré le fait que le bulletin pourrait, par son caractère annuel, être publié à la même date qu'habituellement, il a été décidé de le publier courant du mois d'aout afin d'éviter toute problématique.

La séance est levée à 21h

**La Secrétaire de séance,
Céline BÉGARD**